

Avis adopté

Séance plénière du 11 juillet 2023

Quelles solutions pour des mobilités durables et inclusives en zones peu denses

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

Traiter la question des mobilités s'inscrit dans le double enjeu de lutte contre le changement climatique et d'amélioration de la qualité de vie tant professionnelle que personnelle.

Les facteurs à l'origine d'une moindre aptitude à se déplacer sont nombreux : l'âge, les situations de santé ou de handicap, le genre, la situation économique et sociale de la personne... mais aussi le lieu de vie.

La mobilité durable et inclusive en zones peu denses participe ainsi à la réduction des inégalités territoriales, qui accentuent l'isolement et le ressenti d'abandon par une partie de la population. L'accessibilité pour toutes et tous est d'autant plus cruciale qu'elle est au cœur de ces inégalités.

En s'appuyant sur le vécu des personnes concernées, l'avis propose des réponses concrètes et indispensables pour se nourrir, se soigner, travailler, se distraire... et pour garantir une vie sociale. Des initiatives existent.

Avec son projet mobilités, la Croix-Rouge française contribue ainsi au développement de l'autopartage ou du transport solidaire en proposant de conduire et d'accompagner des personnes dépourvues de solutions de mobilité, ou ne pouvant pas conduire.

Les bus santé mutualistes et associatifs, permettent également de garantir l'accès aux soins et à la prévention dans les déserts médicaux.

Toutes ces initiatives, portées notamment par des acteurs de l'économie sociale et solidaire, doivent s'accompagner d'un véritable droit à la mobilité choisie comme préconisé dans cet avis. Des alternatives collectives à la voiture individuelle doivent être proposées.

L'accès aux services publics, mais aussi aux loisirs et aux commerces, doit être facilité.

Conforter les mobilités pour toutes et tous et dans tous les territoires tels sont les objectifs de cet avis que le groupe Santé & Citoyenneté partage et qu'il a voté.